



Communiqué

22 septembre 2020

POINT SUR LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE D'ALES GROUPE

Le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice d'Alès Groupe par jugement du 9 juillet 2020.

Le processus de recherche d'investisseurs a conduit au dépôt de trois offres en plan de cession dans la perspective de l'audience qui s'est tenue le 9 septembre 2020 devant le Tribunal de Commerce de Paris :

- l'offre du consortium Nexstone/Naxicap, portant sur l'ensemble des actifs de la Société, pour un prix de cession de 12,45 millions d'euros et la reprise de 98 salariés de la Société sur les 102 actuellement employés.
- l'offre de la société Impala, portant sur l'ensemble des actifs hors pôle coiffure, présentée conjointement avec l'offre de reprise du pôle coiffure (Franklin Roosevelt Coiffure et Beauté et ses filiales Laboratoires Ducastel, Alès Groupe Distribution, Boy-Diffusion, Distri-Coiff) proposée par les dirigeants de ce pôle (MM. Legendre, Vignaud, Pauly et Tan). Ces offres conjointes proposent un prix de cession pour l'ensemble des actifs de la Société s'élevant à 13,5 millions d'euros et la reprise de 97 salariés. Les instances représentatives du personnel se sont prononcés en faveur de cette offre.
- l'offre de Pyramides VII (filiale de Dzeta), portant sur l'ensemble des actifs de la Société, pour un prix de cession de 15 millions d'euros et la reprise de 89 salariés.

Au cours de l'audience, Nexstone/Naxicap et Avila ont indiqué au Tribunal de Commerce qu'ils travaillaient activement sur un plan de continuation. Faute d'avoir obtenu l'accord des créanciers sur le plan de continuation avant l'audience, il a été sollicité du tribunal un renvoi pour bénéficier de plus de temps pour élaborer ledit plan de continuation.

Le Tribunal de Commerce a refusé la demande de renvoi, a mis le jugement en délibéré au 24 septembre 2020 et a précisé que les débats étaient clos.

Suite à un article de presse paru le 21 septembre dernier faisant état d'un accord des créanciers de la Société sur un plan de continuation qui aurait été obtenu par Naxicap, la Société précise qu'à ce jour, ni la direction de la Société, ni son administrateur judiciaire n'a reçu un quelconque projet de plan de continuation.

La Société tiendra informé le marché dès que le Tribunal de Commerce de Paris aura rendu son jugement, attendu le 24 septembre prochain.

Dans ce contexte et dans l'attente du jugement du Tribunal de Commerce, la cotation des actions d'Alès Groupe n'est pas reprise.

Profil

Le Groupe est présent sur le marché mondial des produits cosmétiques avec Lierac et Jowaé, des produits capillaires avec les marques Phyto, Kydra, Secret Professionnel, Subtil, et enfin sur le marché national de la distribution spécialisée auprès des professionnels de la coiffure. Il se différencie par un haut niveau d'exigence et de qualité, conjuguant naturalité, efficacité et plaisir.

L'action est cotée sur Euronext Growth, fait partie de l'indice « Euronext family business » et est éligible au PEA PME.

Contacts Media

Brunswick – Hugues Boëton, Xavier Mas (01 53 96 83 83 /alesgroupe@brunswickgroup.com)

www.alesgroupe.com